

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017-09

SEANCE du 11 avril 2017

Convoqué le 6 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Chantal ROUX, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Frédéric PERIN, Christian CRESPIEN, Noël RIPPERT, Hervé NOEL, et Jean-François HERMITTE.

Absents : Monsieur Henry COMBAL

Pouvoirs : Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL
Monsieur Patrick DESPRES à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX

Comptes administratifs 2016 – Vote du compte administratif, approbation du compte de gestion, affectation du résultat de l'exercice 2016

Budget Principal – section de Fonctionnement et Investissement

1. Approbation du compte de gestion

Le Conseil Municipal, après présentation du compte de gestion du « Budget Principal » 2016, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

2. Vote du compte administratif 2016

Il est proposé au Conseil Municipal d'examiner, **sous la présidence de M. ARMELLIN Robert**, le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur VOLLAIRE, Maire de la commune des Orres, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget Principal » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	3 619 718.81 €	1 112 230.91 €	4 731 949.72 €
Recettes	4 294 281.20 €	1 429 216.14 €	5 723 497.34 €
Résultat de l'exercice	674 562.39 €	316 985.23 €	991 547.59 €
Report exercice antérieur	1 152 604.33 €	- 216 260.65 €	936 343.68 €
Résultat cumulé	1 827 166.72 €	100 724.58 €	1 927 891.30 €

Accusé de réception en préfecture
005-21550983-20170411-2017-09-DE
Date de télétransmission : 14/04/2017
Date de réception préfecture : 14/04/2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Compte Administratif « Budget Principal » 2016.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2016

Le Conseil Municipal :

- ✓ Après avoir entendu le compte administratif 2016
- ✓ Constatant que le compte administratif fait apparaître

- ❖ Un **excédent** de fonctionnement de 1 827 166.72 €
- ❖ Un **excédent** d'investissement de 100 724.58 €

- ✓ Considérant l'état des restes à réaliser qui s'élève à

- ❖ Dépenses 392 746.71 €
- ❖ Recettes 743 742.71 €

- **ACCEPTE à l'unanimité d'affecter sur le budget 2017 :**

- Le résultat d'investissement comme suit :

Investissement compte 001 recettes 100 724.58 €

- Le résultat de fonctionnement comme suit :

Fonctionnement compte 002 recettes 1 827 166.72 €

Budget Eau – section de Fonctionnement et Investissement

1. Approbation du compte de gestion

Le Conseil Municipal, après présentation du compte de gestion du « Budget Eau » 2016, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

Accusé de réception en préfecture
005-210500989-20170411-2017-09-DE
Date de télétransmission : 14/04/2017
Date de réception préfecture : 14/04/2017

2. Vote du compte administratif 2016

Il est proposé au Conseil Municipal d'examiner, **sous la présidence de M. ARMELLIN Robert**, le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur VOLLAIRE, Maire de la commune des Orres, après s'être fait présenter le budget eau et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget Eau » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	231 527.86 €	38 708.19 €	270 236.05 €
Recettes	130 636.99 €	193 842.67 €	324 479.66 €
Résultat de l'exercice	- 100 890.87 €	155 134.48 €	54 243.61 €
Report exercice antérieur	211 734.82 €	232 425.43 €	444 160.25 €
Résultat cumulé	110 843.95 €	387 559.91 €	498 403.86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Compte Administratif « Budget Eau » 2016.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2016

Le Conseil Municipal :

- ✓ Après avoir entendu le compte administratif 2016
- ✓ Constatant que le compte administratif fait apparaître

- ❖ Un **excédent** de fonctionnement de 110 843.95 €
- ❖ Un **excédent** d'investissement de 387 559.91 €

- ✓ Considérant l'état des restes à réaliser qui s'élève à

- ❖ Dépenses 0 €
- ❖ Recettes 0 €

- **ACCEPTE à l'unanimité d'affecter sur le budget 2017 :**

- Le résultat d'investissement comme suit :

Investissement compte 001 recettes 387 559.91 €

- Le résultat de fonctionnement comme suit :

Fonctionnement compte 002 recettes 110 843.95 €

Budget Domaine Skiable – section de Fonctionnement et Investissement

1. Approbation du compte de gestion

Le Conseil Municipal, après présentation du compte de gestion du « Budget Domaine Skiable » 2016, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

2. Vote du compte administratif 2016

Il est proposé au Conseil Municipal d'examiner, **sous la présidence de M. ARMELLIN Robert**, le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur VOLLAIRE, Maire de la commune des Orres, après s'être fait présenter le budget Domaine Skiable et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget Domaine Skiable » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	871 835.15 €	4 604 550.82 €	5 476 385.97 €
Recettes	703 433.37 €	4 784 550.81 €	5 487 984.18 €
Résultat de l'exercice	- 168 401.78 €	179 999.99 €	11 598.21 €
Report exercice antérieur	- 2 768 518.11 €	4 114 763.21 €	1 346 245.10 €
Résultat cumulé	- 2 936 919.89 €	4 294 763.20 €	1 357 843.31 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Compte Administratif « Domaine Skiable » 2016.

Budget ZAC de Bois Méan – section de Fonctionnement et Investissement

1. Approbation du compte de gestion

Le Conseil Municipal, après présentation du compte de gestion du « Budget ZAC de Bois Méan » 2016, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

2. Vote du compte administratif 2016

Il est proposé au Conseil Municipal d'examiner, **sous la présidence de M. ARMELLIN Robert**, le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur VOLLAIRE, Maire de la commune des Orres, après s'être fait présenter le budget ZAC de Bois Méan de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget ZAC de Bois Méan » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	0 €	0 €	0 €
Recettes	0 €	0 €	0 €
Résultat de l'exercice	0 €	0 €	0 €
Report exercice antérieur	422 796.69 €	0 €	422 796.69 €
Résultat cumulé	422 796.69 €	0 €	422 796.69 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte le Compte Administratif « ZAC de Bois Méan » 2016

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pierre VOLLAIRE

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017-10

SEANCE du 11 avril 2017

Convoqué le 6 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Chantal ROUX, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Frédéric PERIN, Christian CRESPIN, Noël RIPPERT, Hervé NOEL, et Jean-François HERMITTE.

Absents : Monsieur Henry COMBAL

Pouvoirs : Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL
Monsieur Patrick DESPRES à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX

Vote des taux d'imposition 2017

CONSIDERANT l'examen des dépenses prévisionnelles de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2017,

CONSIDERANT qu'au regard de la pression fiscale actuelle sur les ménages, il est proposé de ne pas augmenter les taux,

VU les taux d'imposition suivants :

	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'Habitation	21.22 %	21.22 %
Taxe sur le foncier bâti	20.87 %	20.87 %
Taxe sur le foncier non bâti	194.02 %	194.02 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les taux d'imposition 2017.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pierre VOLLAIRE

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017-11

SEANCE du 11 avril 2017

Convoqué le 6 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Chantal ROUX, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Frédéric PERIN, Christian CRESPIEN, Noël RIPPERT, Hervé NOEL, et Jean-François HERMITTE.

Absents : Monsieur Henry COMBAL

Pouvoirs : Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL
Monsieur Patrick DESPRES à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX

Budgets Primitifs 2017

Budget Principal – section de Fonctionnement et Investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, au vu du programme d'investissement 2017 et après examen des prévisions en section de fonctionnement de l'année 2017 :

• **ADOPTE** le Budget Primitif « Budget Principal » de la Commune des Orres pour 2017, qui s'équilibre comme suit :

- ✓ En section de Fonctionnement à **5 949 406.72 €**
- ✓ En section d'Investissement à **3 561 178.19 €**

Budget Eau – section de Fonctionnement et Investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, au vu du programme d'investissement 2017 et après examen des prévisions en section de fonctionnement de l'année 2017 :

• **ADOPTE** le Budget Primitif « Eau » de la Commune des Orres pour 2017, qui s'équilibre comme suit :

- ✓ En section de Fonctionnement à **240 580 €**
- ✓ En section d'Investissement à **488 715.13 €**

Budget Domaine Skiable – section de Fonctionnement et Investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, au vu du programme d'investissement 2017 et après examen des prévisions en section de fonctionnement de l'année 2017 :

• **ADOPTE** le Budget Primitif « Budget Domaine Skiable» de la Commune des Orres pour 2017, qui s'équilibre comme suit :

✓ En section de Fonctionnement à 3 343 483.13 €

En suréquilibre comme suit :

✓ En section d'Investissement : recettes : 5 214 141 € et dépenses 919 377.80 €

Budget ZAC de Bois Méan – section de Fonctionnement et Investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, au vu du programme d'investissement 2017 et après examen des prévisions en section de fonctionnement de l'année 2017 :

• **ADOPTE** le Budget Primitif « Budget ZAC de Bois Méan» de la Commune des Orres pour 2017, en suréquilibre comme suit :

✓ En section de Fonctionnement/recettes à 422 796.69 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pierre VOLLAIRE

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017-12

SEANCE du 11 avril 2017

Convoqué le 6 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Chantal ROUX, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Frédéric PERIN, Christian CRESPIEN, Noël RIPPERT, Hervé NOEL, et Jean-François HERMITTE.

Absents : Monsieur Henry COMBAL

Pouvoirs : Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL
Monsieur Patrick DESPRES à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX

Provisions pour risques et charges

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2321-2-29° et R2321-2,

CONSIDERANT que la commune peut décider de constituer des provisions dès lors qu'il y a des risques financiers avérés,

CONSIDERANT que la commune s'est portée caution des emprunts de la SEMLORE,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'inscription au budget principal d'une provision d'un montant de 400 000 € sur le compte 6815 correspondant à une dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant
- **DIT** que s'il y a reprise de provision, celle-ci s'effectuera sur le compte 7815.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pierre VOLLAIRE

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017-13

SEANCE du 11 avril 2017

Convoqué le 6 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Chantal ROUX, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Frédéric PERIN, Christian CRESPIEN, Noël RIPPERT, Hervé NOEL, et Jean-François HERMITTE.

Absents : Monsieur Henry COMBAL

Pouvoirs : Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL
Monsieur Patrick DESPRES à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX

Budget Annexe Lotissement Pramouton

VU l'arrêté du 9 novembre 1998 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et leurs établissements publics administratifs,

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26/08/2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts ;

CONSIDERANT la volonté de la commune des Orres de commercialiser des lots viabilisés au lieu-dit de Pra Mouton,

CONSIDERANT que l'instruction budgétaire et comptable M14 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains (qui leur appartiennent ou qu'elles acquièrent) dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations,

CONSIDERANT que les terrains destinés à la vente n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité,

CONSIDERANT qu'il convient donc de créer un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « budget annexe du Lotissement Pra Mouton »,

CONSIDERANT que la comptabilité de stock qui sera tenue pour ce lotissement est celle de l'inventaire intermittent,

CONSIDERANT que les opérations d'aménagement dudit lotissement seront obligatoirement assujetties à la TVA et de ce fait, les recettes et les dépenses de ce budget seront comptabilisées en hors taxes.

Accusé de réception en préfecture
005-210500989-20170411-2017-13-DE
Date de télétransmission : 14/04/2017
Date de réception préfecture : 14/04/2017

CONSIDERANT que le budget annexe du Lotissement Pra Mouton obéit à la règle de l'équilibre budgétaire,

CONSIDERANT que pour 2017, ledit budget s'équilibre en recettes (au 7015) et en dépenses (au 6015) à la somme de 86 000€ H.T,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** la création du budget annexe du Lotissement Pra Mouton.
- **AUTORISE** le Maire à faire une déclaration d'immatriculation à la TVA
- **APPROUVE** le budget annexe 2017 du Lotissement Pra Mouton arrêté à 86 000€ H.T. en dépenses et en recettes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pierre VOLLAIRE

Accusé de réception en préfecture
005-210500989-20170411-2017-13-DE
Date de télétransmission : 14/04/2017
Date de réception préfecture : 14/04/2017

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017-14

SEANCE du 11 avril 2017

Convoqué le 6 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Chantal ROUX, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Frédéric PERIN, Christian CRESPIEN, Noël RIPPERT, Hervé NOEL, et Jean-François HERMITTE.

Absents : Monsieur Henry COMBAL

Pouvoirs : Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL
Monsieur Patrick DESPRES à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX

Convention entre la Communauté de Communes de Serre-Ponçon et la commune des Orres pour la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales mixtes

CONSIDERANT que depuis le 1^{er} janvier 2017, en application de la loi « NOTRe », la gestion des eaux pluviales de toitures est rattachée à la compétence assainissement relevant de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon,

CONSIDERANT cependant que la collecte des eaux de ruissellement de voirie reste de la compétence voirie, compétence communale,

CONSIDERANT le souhait de la commune des Orres de construire un réseau d'eaux pluviales mixtes au « Château », collectant des eaux de toiture (compétence intercommunale), des eaux de voirie et le trop plein d'une fontaine (compétence communale),

CONSIDERANT qu'afin de ne pas retarder les travaux, il est proposé que la Commune des Orres soit le maître d'ouvrage de la totalité de l'opération via une convention de mandat,

VU la convention de mandat,

CONSIDERANT que la participation de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon sera de 50 % de l'autofinancement résiduel (subventions déduites) de l'opération,

CONSIDERANT qu'il conviendra de désigner ultérieurement l'affectataire principal de ce réseau d'eau pluvial,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mandat pour la construction d'un réseau d'eaux pluviales mixtes au lieu-dit « Le Château » et toutes pièces relatives à ce dossier.
- **PREND ACTE** de la participation financière de la CCSP à hauteur de 50 % de l'autofinancement résiduel.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire **Pierre VOLLAIRE**

Accusé de réception en Préfecture
005-210500989-20170411-2017-14-DE
Date de télétransmission : 14/04/2017
Date de réception préfecture : 14/04/2017

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017-15

SEANCE du 11 avril 2017

Convoqué le 6 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Chantal ROUX, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Frédéric PERIN, Christian CRESPIN, Noël RIPPERT, Hervé NOEL, et Jean-François HERMITTE.

Absents : Monsieur Henry COMBAL

Pouvoirs : Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL

Monsieur Patrick DESPRES à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX _____

Demande de subvention DETR pour la construction d'un centre d'incendie et de secours

CONSIDERANT le projet de construction du nouveau centre d'incendie et de secours,

CONSIDERANT que le montant des études et travaux pour ce nouveau bâtiment s'élève à 1 031 320€ H.T,

CONSIDERANT qu'il est désormais possible de déposer un dossier de demande de subvention d'investissement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de la préfecture des Hautes-Alpes,

CONSIDERANT la subvention globale de 641 820 €, attribuée par le Département pour un coût prévisionnel de 916 595 € HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** le plan de financement H.T modificatif ci-dessous :

	Montant	Taux
DETR	309 396 €	30 %
Département des Hautes-Alpes	412 528 €	40 %
Autofinancement commune des Orres	309 396 €	30%
TOTAL	1 031 320 €	100%

Accusé de réception en préfecture
005-210500989-20170411-2017-15-DE
Date de télétransmission : 14/04/2017
Date de réception préfecture : 14/04/2017

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la préfecture des Hautes-Alpes suivant le financement ci-dessus.
- **S'ENGAGE** à assurer la part d'autofinancement qui lui incombe pour la réalisation du présent événement
- **SOLLICITE** une dérogation pour commencer les travaux avant l'attribution de la subvention
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget principal de la commune –Exercice 2017
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pierre VOLLAIRE

Accusé de réception en préfecture 005-210500989-20170411-2017-15-DE Date de télétransmission : 14/04/2017 Date de réception préfecture : 14/04/2017

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017-16

SEANCE du 11 avril 2017

Convoqué le 6 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Chantal ROUX, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Frédéric PERIN, Christian CRESPIAN, Noël RIPPERT, Hervé NOEL, et Jean-François HERMITTE.

Absents : Monsieur Henry COMBAL

Pouvoirs : Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL
Monsieur Patrick DESPRES à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX

Chambre Régionale des Comptes : rapport suite aux observations définitives sur la gestion de la commune des Orres

VU l'article L 243-7-I du code des juridictions financières portant obligation de présenter un rapport mentionnant les actions entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes dans le délai d'un an,

VU la délibération 2016-14 du 4 février 2016 portant à la connaissance de l'assemblée délibérante le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes,

CONSIDERANT que depuis le 4 février 2016, la plupart des demandes ont été traitées dès le rapport d'observations provisoires puis lors du rapport d'observations définitives,

CONSIDERANT que trois points restent à traiter :

1. La reconstitution de l'inventaire du patrimoine de la commune
2. La régularisation des écritures du SIVU-REGORE
3. Le transfert des actifs et passifs au compte 24 du budget « Domaine skiable »,

CONSIDERANT que pour l'inventaire du patrimoine, les services de la Mairie travaillent actuellement de concert avec Monsieur le Trésorier afin que ce dernier soit finalisé dans le courant de l'année 2018,

CONSIDERANT que pour les deux derniers points, toutes les pièces ont été transmises à la Trésorerie d'Embrun dans l'attente d'une réunion de travail,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Pierre VOLLAIRE
Reçu en Mairie de la Commune des Orres
005-210500989-20170411-2017-16-DE
Date de télétransmission : 14/04/2017
Date de réception préfecture : 14/04/2017

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017-17

SEANCE du 11 avril 2017

Convoqué le 6 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Chantal ROUX, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Frédéric PERIN, Christian CRESPIN, Noël RIPPERT, Hervé NOEL, et Jean-François HERMITTE.

Absents : Monsieur Henry COMBAL

Pouvoirs : Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL
Monsieur Patrick DESPRES à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX

Tarifs Piscine – Eté 2017

VU la proposition des tarifs suivants pour la piscine (été 2017), sans augmentation par rapport à la saison 2016,

CONSIDERANT qu'il est également proposé que l'âge de la gratuité pour les enfants soit abaissé d'un an,

TARIFS PISCINE ETE	Tarifs 2016		Proposition de tarifs 2017	
	ADULTES	ENFANTS 6/11 ans (inclus)	ADULTES	ENFANTS 5/11 ans (inclus)
Gratuité pour les enfants				
1 jour	4,00 €	3,00 €	4,00 €	3,00 €
12 entrées	40,00 €	30,00 €	40,00 €	30,00 €
6 jours (centrale de réservation)	20,00 €	15,00 €	20,00 €	15,00 €
Entrée après 16 h 30	3,00 €	2,50 €	3,00 €	2,50 €
Agences immobilières, hôtels	3,20 €	/	3,20 €	/
Groupes, colonies, centre de vacances	3,00 €	/	3,00 €	/
Transats	2,00 €	/	2,00 €	/
Parasols	1,00 €	/	1,00 €	/

CONSIDERANT que par ailleurs, pour chaque « PASSEP'ORRES » enfant vendu par la SEMLORE, 4,50€ seront reversés à la commune et pour chaque « PASSEP'ORRES» adulte 6,00€ seront reversés à la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **FIXE** les tarifs d'été 2017 de la piscine comme détaillés ci-avant
- **AUTORISE** le Maire à prendre tous actes nécessaires à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pierre VOLLAIRE

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017-18

SEANCE du 11 avril 2017

Convoqué le 6 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Chantal ROUX, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Frédéric PERIN, Christian CRESPIAN, Noël RIPPERT, Hervé NOEL, et Jean-François HERMITTE.

Absents : Monsieur Henry COMBAL

Pouvoirs : Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL
Monsieur Patrick DESPRES à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX

Modification simplifiée du PLU

VU les articles M 123-13-3, L 127-1, L128-1, L128-2 et L 123-1-11 du code de l'urbanisme,

CONSIDERANT que le Plan Local d'Urbanisme communal a été approuvé par délibération du 23 janvier 2014, modifié par délibérations du 31 mars 2015 et 4 février 2016,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à une modification simplifiée du document d'urbanisme communal **afin de revoir les orientations d'aménagement et le règlement des zones AU du Mélézet par rapport à la volumétrie des bâtiments,**

CONSIDERANT que le projet de modification simplifiée sera notifié aux personnes publiques associées et mis à la disposition du public en Mairie pendant une durée d'au moins un mois,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la mise à disposition, le bilan sera présenté devant le conseil municipal pour adoption du projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme,
- **DONNE** autorisation au Maire pour signer tous documents relatifs à cette modification simplifiée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Pierre VOLLAIRE

Accusé de réception en préfecture 005-210500989-20170411-2017-18-DE Date de télétransmission : 14/04/2017 Date de réception préfecture : 14/04/2017

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017-19

SEANCE du 11 avril 2017

Convoqué le 6 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Chantal ROUX, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Frédéric PERIN, Christian CRESPIN, Noël RIPPERT, Hervé NOEL, et Jean-François HERMITTE.

Absents : Monsieur Henry COMBAL

Pouvoirs : Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL
Monsieur Patrick DESPRES à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX

Acquisition d'une parcelle située aux Sagnettes

CONSIDERANT que pour desservir la station d'épuration, une route a été créée passant par des propriétés privées,

CONSIDERANT qu'il convient désormais de régulariser la situation en achetant la parcelle A 2424 appartenant à Madame CAVALLARO Andrée d'une superficie de 2 655 m²,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** d'acquérir cette parcelle pour un montant de 480 €
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié d'acquisition et tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pierre VOLLAIRE

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017-20

SEANCE du 11 avril 2017

Convoqué le 6 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Chantal ROUX, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Frédéric PERIN, Christian CRESPIEN, Noël RIPPERT, Hervé NOEL, et Jean-François HERMITTE.

Absents : Monsieur Henry COMBAL

Pouvoirs : Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL
Monsieur Patrick DESPRES à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX

Désaffectation et déclassement de parcelles du domaine public avec mise à l'enquête publique

Echange de parcelles entre la Commune des Orres et la SCI St-André du Forest

CONSIDERANT qu'il existe au Haut Forest des espaces pouvant être déclassés, pour permettre la régularisation du permis de construire de la SCI St-André du Forest, représentée par Monsieur ESMINGEAUD Alain,

CONSIDERANT que l'article L141-3 du code de la voirie routière permet un déclassement avec une mise à enquête publique lorsque ce déclassement porte atteinte au droit d'accès des riverains,

CONSIDERANT que suite à l'enquête publique, dans la mesure où le commissaire enquêteur rend un avis favorable au déclassement, la SCI St-André du Forest souhaite échanger les parcelles concernées cadastrées A 2618, A2625, A2626 et A 2627 avec trois parcelles intéressant la commune des Orres cadastrées A 2619, A 2621 et A 2623,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **PRONONCE** le déclassement du domaine public des parcelles cadastrées A 2618, A2625, A2626 et A 2627 représentant une superficie totale de 72 m².
- **ACCEPTE** l'échange de ces dernières avec les parcelles cadastrées A 2619, A 2621 et A 2623 en faveur de la commune des Orres représentant une superficie totale de 52 m², sans soulte.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous documents liés à cette opération.
- **DIT** que tous les frais relatifs à cet échange devront être supportés par l'acquéreur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Pierre VOLLAIRE

Accusé de réception en préfecture
005-210500989-20170411-2017-20-DE
Date de télétransmission : 14/04/2017
Date de réception préfecture : 14/04/2017

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017-21

SEANCE du 11 avril 2017

Convoqué le 6 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Chantal ROUX, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Frédéric PERIN, Christian CRESPIEN, Noël RIPPERT, Hervé NOEL, et Jean-François HERMITTE.

Absents : Monsieur Henry COMBAL

Pouvoirs : Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL
Monsieur Patrick DESPRES à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX

Désaffectation et déclassement d'un délaissé de voirie
Cession de la parcelle cadastrée A 2616 au profit de Monsieur CRESPIEN

CONSIDERANT qu'il existe au Chef-Lieu, un délaissé de voirie ne permettant pas le passage du public,

CONSIDERANT que cet espace n'étant plus affecté à son usage, il peut être déclassé,

CONSIDERANT que l'article L141-3 du code de la voirie routière permet un déclassement dispensé d'enquête publique lorsque cela ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation,

CONSIDERANT que Mr CRESPIEN Christian souhaite acquérir la parcelle cadastrée A 2616 d'une superficie de 18 m², représentant l'emprise du délaissé de voirie à déclasser,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **CONSTATE** la désaffectation matérielle de l'emprise citée ci-dessus,
- **PRONONCE** le déclassement du domaine public de l'emprise cadastrée A 2616
- **ACCEPTE** la cession de la parcelle A 2616 au profit de Monsieur CRESPIEN Christian moyennant le prix de 432 €
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous documents liés au déclassement,
- **DIT** que tous les frais relatifs à cette cession devront être supportés par l'acquéreur.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Le Maire, **Pierre VOLLAIRE**
Accès de réception en Préfecture
005-210500989-20170411-2017-21-DE
Date de télétransmission : 14/04/2017
Date de réception préfecture : 14/04/2017

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017-22

SEANCE du 11 avril 2017

Convoqué le 6 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Chantal ROUX, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Frédéric PERIN, Christian CRESPIAN, Noël RIPPERT, Hervé NOEL, et Jean-François HERMITTE.

Absents : Monsieur Henry COMBAL

Pouvoirs : Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL
Monsieur Patrick DESPRES à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX

Désaffectation et déclassement d'un délaissé de voirie

Cession de la parcelle cadastrée A 2615 au profit de Madame VOLLAIRE Sophie

CONSIDERANT qu'il existe au Haut Forest, un délaissé de voirie ne permettant pas le passage du public,

CONSIDERANT que cet espace n'étant plus affecté à son usage, il peut être déclassé,

CONSIDERANT que l'article L141-3 du code de la voirie routière permet un déclassement dispensé d'enquête publique lorsque cela ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation,

CONSIDERANT que Mme VOLLAIRE Sophie souhaite acquérir la parcelle cadastrée A 2615 d'une superficie de 35 m², représentant l'emprise du délaissé de voirie à déclasser,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **CONSTATE** la désaffectation matérielle de l'emprise citée ci-dessus,
- **PRONONCE** le déclassement du domaine public de l'emprise cadastrée A 2615
- **ACCEPTE** la cession de la parcelle A 2615 au profit de Madame VOLLAIRE Sophie moyennant le prix de 840 €
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous documents liés au déclassement,
- **DIT** que tous les frais relatifs à cette cession devront être supportés par l'acquéreur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Pierre VOLLAIRE

Accusé de réception en préfecture
005-210500989-20170411-2017-22-DE
Date de télétransmission : 14/04/2017
Date de réception préfecture : 14/04/2017

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017-23

SEANCE du 11 avril 2017

Convoqué le 6 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Chantal ROUX, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Frédéric PERIN, Christian CRESPIN, Noël RIPPERT, Hervé NOEL, et Jean-François HERMITTE.

Absents : Monsieur Henry COMBAL

Pouvoirs : Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL
Monsieur Patrick DESPRES à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX

Désaffectation et déclassement d'un délaissé de voirie

Cession de la parcelle cadastrée A 2628 au profit des Consorts GENOVESE

CONSIDERANT qu'il existe aux Sagnettes, un délaissé de voirie ne permettant pas le passage du public,

CONSIDERANT que cet espace n'étant plus affecté à son usage, il peut être déclassé,

CONSIDERANT que l'article L141-3 du code de la voirie routière permet un déclassement dispensé d'enquête publique lorsque cela ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation,

CONSIDERANT que les Consorts GENOVESE souhaitent acquérir la parcelle cadastrée A 2628 d'une superficie de 25 m², représentant l'emprise du délaissé de voirie à déclasser,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **CONSTATE** la désaffectation matérielle de l'emprise citée ci-dessus,
- **PRONONCE** le déclassement du domaine public de l'emprise cadastrée A 2628
- **ACCEPTE** la cession de la parcelle A 2628 au profit des Consorts GENOVESE moyennant le prix de 600 €
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous documents liés au déclassement,
- **DIT** que tous les frais relatifs à cette cession devront être supportés par les acquéreurs.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, **Pierre VOLLAIRE**
Accusé de réception en Préfecture
005-210500989-20170411-2017-23-DE
Date de télétransmission : 14/04/2017
Date de réception préfecture : 14/04/2017

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017-24

SEANCE du 11 avril 2017

Convoqué le 6 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Chantal ROUX, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Frédéric PERIN, Christian CRESPIEN, Noël RIPPERT, Hervé NOEL, et Jean-François HERMITTE.

Absents : Monsieur Henry COMBAL

Pouvoirs : Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL
Monsieur Patrick DESPRES à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX

Acquisition de parcelles situées au lieu-dit Pra Mouton

CONSIDERANT qu'un permis d'aménager a été déposé en vue de réaliser un lotissement au lieu-dit Pra Mouton,

CONSIDERANT qu'afin de pouvoir créer une voie d'accès à ce dernier, il est nécessaire avant d'entreprendre les travaux, d'acquérir les parcelles cadastrées AA 173, AA 222 et AA 224, d'une superficie de 179 m², 5m² et 23 m² appartenant à Mr et Mme CORTOT,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'acquisition des parcelles citées ci-dessus et appartenant à Mr et Mme CORTOT, moyennant le prix de 21 000 €,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que toutes pièces relatives à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pierre VOLLAIRE

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017-25

SEANCE du 11 avril 2017

Convoqué le 6 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Chantal ROUX, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Frédéric PERIN, Christian CRESPIN, Noël RIPPERT, Hervé NOEL, et Jean-François HERMITTE.

Absents : Monsieur Henry COMBAL

Pouvoirs : Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL
Monsieur Patrick DESPRES à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX

Vente de parcelles situées au Chef-Lieu

VU la délibération n°2016-48 du 9 juin 2016, comportant des erreurs matérielles,

CONSIDERANT que Mr Jean-François TRILLES et Mme Noémie CEARD ont souhaité se porter acquéreurs de deux parcelles cadastrées A 2605 et A 2607 d'une superficie totale de 62 m² situées au Chef-Lieu,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la vente des parcelles citées ci-dessus au profit de Mr Jean-François TRILLES et Mme Noémie CEARD moyennant le prix de 1 500 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que toutes pièces relatives à cette vente.
- **DIT** que l'ensemble des frais (acquisition et géomètre) seront supportés par les acquéreurs
- **RETIRE** la délibération n°2016-48 du 9 juin 2016, devenue obsolète.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pierre VOLLAIRE

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017-26

SEANCE du 11 avril 2017

Convoqué le 6 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Chantal ROUX, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Frédéric PERIN, Christian CRESPIEN, Noël RIPPERT, Hervé NOEL, et Jean-François HERMITTE.

Absents : Monsieur Henry COMBAL

Pouvoirs : Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL
Monsieur Patrick DESPRES à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX _____

Convention d'occupation avec le SYME 05 pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques...

VU la loi n°2014/877 du 4 août 2014 facilitant le déploiement de réseaux d'infrastructures de recharge de véhicules électriques sur l'espace public,

VU l'article L2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, les communes peuvent mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

CONSIDERANT que ce service peut être transféré aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité,

CONSIDERANT que la commune des Orres est adhérente au SyME 05,

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes (S.y.M.E. 05) propose une modification des conventions d'occupation du domaine communal pour l'implantation, l'entretien et l'exploitation des Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE),

CONSIDERANT que deux bornes de recharge électrique ont été installées aux Orres (l'une à la station 1650 et l'autre à la station 1800),

VU la proposition de convention du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes,

CONSIDERANT que cette occupation se fait à titre gratuit, conformément à la loi,

Accusé de réception en préfecture 005-210500989-20170411-2017-26-DE Date de télétransmission : 14/04/2017 Date de réception préfecture : 14/04/2017

CONSIDERANT que cette convention sera conclue pour une durée de 20 ans, mais révocable pour tout motif d'intérêt général,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec le SyME05 et tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pierre VOLLAIRE

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017-27

SEANCE du 11 avril 2017

Convoqué le 6 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Chantal ROUX, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Frédéric PERIN, Christian CRESPIN, Noël RIPPERT, Hervé NOEL, et Jean-François HERMITTE.

Absents : Monsieur Henry COMBAL

Pouvoirs : Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL
Monsieur Patrick DESPRES à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX

**Convention financière avec le SYME 05 pour les travaux 2017 situés au hameau
« Le Château »**

VU l'article L2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de convention du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes,

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes (S.y.M.E. 05) a programmé l'enfouissement des réseaux de télécommunications du hameau « Le Château » en 2017,

CONSIDERANT que les futurs réseaux seront propriété de la commune, ce qui permet à cette dernière de récupérer la TVA sur cette opération,

CONSIDERANT que la convention proposée inclut une participation de la commune des Orres s'élevant à :

- 20% du montant des réseaux,
- 100% du génie civil
- 100% des frais de câblage,

soit un prévisionnel de 37 400 € Hors Taxes pour un coût total de travaux de 86 200 € Hors Taxes,

CONSIDERANT que l'exploitation des ouvrages sera déléguée à France Telecom,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière avec le SyME05 et tous documents s'y rapportant.
- **DIT** que la dépense prévisionnelle de 37 400 € H.T est inscrite au BP 2017

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Pierre VOLLAIRE

Accusé de réception en préfecture
005-210500989-20170411-2017-27-DE
Date de télétransmission : 14/04/2017
Date de réception préfecture : 14/04/2017

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017-28

SEANCE du 11 avril 2017

Convoqué le 6 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Chantal ROUX, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Frédéric PERIN, Christian CRESPIN, Noël RIPPERT, Hervé NOEL, et Jean-François HERMITTE.

Absents : Monsieur Henry COMBAL

Pouvoirs : Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL
Monsieur Patrick DESPRES à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX

Approbation des programmes de travaux forestiers de la forêt Communale et de la forêt indivise de la Mazelière

VU les programmes de travaux forestiers proposés par l'Office National des Forêts au titre de l'année 2017,

CONSIDERANT les travaux retenus par la Commune des Orres suivants :

• Forêt communale

- ✓ Mise en place d'une protection contre le bétail 1 030 € HT
- ✓ Travaux sur le sentier sous l'ancien départ du télésiège de Pré Bois 1 740 € HT
- ✓ Travaux sur le sentier au Chef-Lieu 2 600 € HT
- ✓ Mise en place d'un panneau d'information sur les risques naturels et le paysage sur le sentier Pré Bois 2 010 € HT
- ✓ Enrochement à l'amont de la route du Hameau du Forest 5 320 € HT

• Forêt indivise de la Mazelière

- ✓ Travaux d'infrastructure 2 470 € HT
- ✓ Travaux sylvicoles 3 380 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** le programme de travaux 2017 cité ci-dessus pour les montants suivants :

- Pour la forêt communale : 12 700 € HT
- Pour la forêt indivise de la Mazelière : 5 850 € HT — dépense qui sera prise en charge pour moitié par la Commune de Baratier ; soit 2 925 € HT pour les Orres

Accusé de réception en préfecture
005-210560985-20170411-2017-28-DE
Date de télétransmission : 14/04/2017
Date de réception préfecture : 14/04/2017

- **AUTORISE** le Maire à signer les programmes de travaux 2017 proposés par l'Office National des Forêts.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pierre VOLLAIRE

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017-29

SEANCE du 11 avril 2017

Convoqué le 6 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Chantal ROUX, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Frédéric PERIN, Christian CRESPIN, Noël RIPPERT, Hervé NOEL, et Jean-François HERMITTE.

Absents : Monsieur Henry COMBAL

Pouvoirs : Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL
Monsieur Patrick DESPRES à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX

Vente de coupe en bois façonné – Affouage 2017

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au choix de la destination des bois issus des parcelles 31 et 40 (coupe dans le grand vallon) de la forêt communale des Orres,

CONSIDERANT que l'ONF propose que l'exploitation de ces bois soit réalisée en bois façonné sous maîtrise d'ouvrage communale (régie),

CONSIDERANT que les différents produits issus de la coupe seront ensuite délivrés à la commune pour l'affouage ou l'autoconsommation,

CONSIDERANT que l'exploitation de ces coupes sera effectuée par les affouagistes après partage en nature sous la responsabilité des garants suivants : **Monsieur Robert ARMELLIN, Monsieur Christian CRESPIN et Monsieur Noël RIPPERT**, qui seront également tenus de respecter les conditions particulières d'exploitation fixées par le service forestier local,

CONSIDERANT que le délai d'exploitation est fixé à deux ans,

CONSIDERANT que faute par les affouagistes, d'avoir enlevé tout ou partie de leur lot avant expiration du délai d'exploitation, ils seront considérés comme y ayant renoncé,

CONSIDERANT que le partage de l'affouage sera réalisé par feu (famille ayant un domicile réel dans la Commune),

CONSIDERANT que la taxe d'affouage est fixée à 50 € (par foyer ou feu) pour 2017,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'exploitation des parcelles 31 et 40 (grand vallon) en bois façonnés
- **DEMANDE** la délivrance pour l'affouage du bois issu de cette coupe
- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de prévoir l'assiette et le martelage de cette coupe dans la forêt communale des Orres.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pierre VOLLAIRE

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017-30

SEANCE du 11 avril 2017

Convoqué le 6 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Chantal ROUX, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Frédéric PERIN, Christian CRESPIEN, Noël RIPPERT, Hervé NOEL, et Jean-François HERMITTE.

Absents : Monsieur Henry COMBAL

Pouvoirs : Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL
Monsieur Patrick DESPRES à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX _____

**Convention de garantie pour les logements saisonniers avec
Immobilière Méditerranée**

CONSIDERANT qu'au sein de la résidence « 3F » située au lieu-dit « Prallalègre » gérée par Immobilière Méditerranée, 12 studios sont réservés aux saisonniers,

CONSIDERANT qu'au regard de cette réservation faite en faveur de ces derniers, le gestionnaire demande une garantie de loyer annuelle plafonnée, garantissant le risque d'inoccupation des logements,

CONSIDERANT qu'en contrepartie de la garantie, la Commune dispose d'un droit de préférence pour la désignation des futurs locataires,

VU la convention de garantie et de désignation proposée par Immobilière Méditerranée,

CONSIDERANT que le montant de la garantie s'élève à 12 000 € annuel plafonné mais indexé sur l'indice de référence des loyers (IRL),

CONSIDERANT que le maintien de logements saisonniers est essentiel au fonctionnement de la station des Orres,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de garantie et de désignation pour les logements saisonniers de « Prallalègre » ainsi que tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, **Pierre VOLLAIRE**
Accusé de réception par l'Éfecture
005-210500989-20170411-2017-30-DE
Date de télétransmission : 14/04/2017
Date de réception préfecture : 14/04/2017

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017-31

SEANCE du 11 avril 2017

Convoqué le 6 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Chantal ROUX, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Frédéric PERIN, Christian CRESPIN, Noël RIPPERT, Hervé NOEL, et Jean-François HERMITTE.

Absents : Monsieur Henry COMBAL

Pouvoirs : Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL
Monsieur Patrick DESPRES à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX _____

Participation de la Commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion des Hautes Alpes pour la passation du contrat couvrant les risques statutaires

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi précitée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

CONSIDERANT que le Centre de Gestion des Hautes Alpes a décidé de relancer une consultation du marché en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un « contrat d'assurance » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service,

CONSIDERANT que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques en vertu de l'article 26 de la loi n°8453 du 26 janvier 1984 modifiée,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **CHARGE** le Centre de Gestion des Hautes Alpes, d'organiser pour le compte de la commune des Orres, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1^{er} janvier 2018 auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision
- **PRECISE** que le(s) contrat(s) devra (ont) garantir tout ou partie des risques suivants :
 - Personnel affilié à la CNRACL : décès, accidents ou maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité (paternelle/adoption)

Accusé de réception en préfecture
05-21950989-20170411-2017-31-DE
Date de télétransmission : 14/04/2017
Date de réception préfecture : 14/04/2017

- **INDIQUE** que ce(s) contrat(s) devra (ont) avoir les caractéristiques suivantes :
 - Durée du contrat : 3 ans à effet au 1^{er} janvier 2018
 - Régime du contrat : capitalisation
- **S'ENGAGE** à fournir au Centre de Gestion, en tant que de besoins, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pierre VOLLAIRE

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017-32

SEANCE du 11 avril 2017

Convoqué le 6 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Chantal ROUX, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Frédéric PERIN, Christian CRESPIAN, Noël RIPPERT, Hervé NOEL, et Jean-François HERMITTE.

Absents : Monsieur Henry COMBAL

Pouvoirs : Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL
Monsieur Patrick DESPRES à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX

Convention avec le service Assistance Retraite du Centre de Gestion des Hautes Alpes

VU la délibération du 15 décembre 2008 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Hautes Alpes, créant le service Assistance Retraite, et fixant ses modalités d'utilisation,

CONSIDERANT que la réforme des retraites complexifie le traitement des dossiers de la CNRACL (Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales),

CONSIDERANT que le Service Retraite assure en plus du suivi des dossiers CNRACL et de la garantie du service, un accompagnement individualisé de la collectivité, les études sur les départs à la retraite avec des estimations de pensions CNRACL et les déplacements en collectivité en cas de dossier très complexe,

CONSIDERANT que le Service Retraite peut également proposer un appui technique sur les dossiers IRCANTEC des agents et des élus,

CONSIDERANT que le coût du service représente pour la commune un montant de 250 € pour l'année 2017 (basé sur le nombre d'agents affiliés à la CNRACL au 1^{er} janvier en équivalent temps plein),

VU la convention proposée par le Centre de Gestion des Hautes Alpes fixant les conditions d'utilisation du Service Retraite,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention avec le Centre de Gestion des Hautes Alpes pour l'utilisation du Service Retraite ainsi que tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pierre VOLLAIRE

Accusé de réception en préfecture
005-210500989-20170411-2017-32-DE
Date de télétransmission : 14/04/2017
Date de réception préfecture : 14/04/2017

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017-33

SEANCE du 11 avril 2017

Convoqué le 6 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Chantal ROUX, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Frédéric PERIN, Christian CRESPIEN, Noël RIPPERT, Hervé NOEL, et Jean-François HERMITTE.

Absents : Monsieur Henry COMBAL

Pouvoirs : Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL
Monsieur Patrick DESPRES à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX _____

Création de poste : Adjoint Technique Territorial

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

CONSIDERANT la nécessité de pérenniser un emploi d'agent technique polyvalent au sein des services techniques et de procéder à la nomination en qualité de stagiaire de l'agent actuellement en poste à compter du 1^{er} juin 2017,

VU le tableau des effectifs,

Il est proposé au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet,
- De modifier le tableau des effectifs,
- D'inscrire au budget 2017 les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pierre VOLLAIRE

Accusé de réception en préfecture
005-210500989-20170411-2017-33-DE
Date de télétransmission : 14/04/2017
Date de réception préfecture : 14/04/2017

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017-34

SEANCE du 11 avril 2017

Convoqué le 6 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune des ORRES s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Messieurs Pierre VOLLAIRE, Robert ARMELLIN, Bernard BOYER, Chantal ROUX, Didier MARTIN, Benoît CEAS, Frédéric PERIN, Christian CRESPIN, Noël RIPPERT, Hervé NOEL, et Jean-François HERMITTE.

Absents : Monsieur Henry COMBAL

Pouvoirs : Madame Martine CHOSSAT à Monsieur Hervé NOEL
Monsieur Patrick DESPRES à Monsieur Robert ARMELLIN

Secrétaire : Madame Chantal ROUX

Recrutement d'un agent non titulaire

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

CONSIDERANT que les emplois permanents au sein des collectivités territoriales doivent être pourvus par des agents titulaires,

CONSIDERANT toutefois que par dérogation et dans des cas limités, l'article 3 de la loi précitée permet aux collectivités de recruter des agents non titulaires pour satisfaire un besoin temporaire,

CONSIDERANT la nécessité de recruter un agent d'animation (indice brut 347) pour un an pour les missions suivantes à compter du 24 avril 2017:

- les activités socio-culturelles : 4h par semaine
- le musée rural : accueil du public au musée en cas de besoin et durant les vacances scolaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** la création d'un emploi non permanent du 24 avril 2017 au 23 avril 2018
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de travail correspondant
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2017

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pierre VOLLAIRE

Accusé de réception en préfecture 005-210500989-20170411-2017-34-DE Date de télétransmission : 14/04/2017 Date de réception préfecture : 14/04/2017
